

Les dommages climatiques sont monitorés par les assurances

A Sombreffe, entre 2015 et 2024, on compte 1065 sinistres climatiques pour un coût de 7.213.459€ ! Assuralia, la fédération des assureurs, a publié un moniteur des dommages climatiques, à consulter sur :

<https://www.assuralia.be/fr/moniteur-dommages-climatiques>

Durant ces 10 dernières années, les ménages sombreffois ont été dédommagés à hauteur de plus de 6 millions pour leur habitation (6.176.407€) ! 870 sinistres sur les 1065 déclarés concernent nos maisons. Pour une petite commune comme Sombreffe, cela fait quand même, en termes de statistiques, 87 familles par an indemnisées pour des dommages climatiques. Sans compter les familles touchées mais qui n'ont pas eu d'indemnisation de leur assurance, ni les dégâts autres que climatiques (comme les incendies, ...)

85% du montant payé par les assurances concerne les inondations. C'est dire l'importance du problème lié aux inondations, même si, en nombre de sinistres, ce sont les tempêtes (qu'on annonce plus nombreuses et plus fortes) qui causent le plus d'appels aux assurances.

Garantie :	Dégâts aux véhicules	81 sinistres / 182.184€
	Inondations	403 sinistres / 5.846.356€
	Tempêtes	581 sinistres / 1.184.918€

Catégorie	Habitations	870 sinistres / 6.176.407€
	Véhicules	81 sinistres / 182.184€
	Grandes entreprises	11 sinistres / 225.671€
	Autres *	103 sinistres / 629.196€
	(*petits commerces, risques agricoles, petites entreprises)	

Inondations :

Habitations =>	370 sinistres / 5.286.269€
Véhicules =>	pas de données / moins de 5 sinistres
Grandes entreprises =>	pas de données / moins de 5 sinistres
Autres* =>	32 sinistres / 385.485€

(*petits commerces, risques agricoles, petites entreprises)

Tempête	Habitations	=> 500 sinistres / 890.137€
	Grandes entreprises	=> 10 sinistres / 48.070€
	Autres*	=> 71 sinistres / 246.710€
	(*petits commerces, risques agricoles, petites entreprises)	

2024	42 sinistres / 138.746€
2023	26 sinistres / 51.298€
2022	122 sinistres / 273.844€ (dont 115 sinistres pour les tempêtes)
2021	387 sinistres / 5.662.364€ (dont 37 sinistres /tempêtes et 330 sinistres /inondations)
2020	165 sinistres / 343.210€ (dont 158 sinistres /tempêtes)
2019	90 sinistres /144.615€ (dont 78 sinistres tempêtes et 12 véhicules)
2018	66 sinistres / 174.810€
2017	20 sinistres / 45.318€

2016 123 sinistres / 350.490€ (dont 68 sinistres /tempêtes et 43 sinistres /inondations)
2015 24 sinistres / 28.760€

Les données concernant les dommages dus à la sécheresse ne sont pas encore disponibles, mais elles seront intégrées à terme.

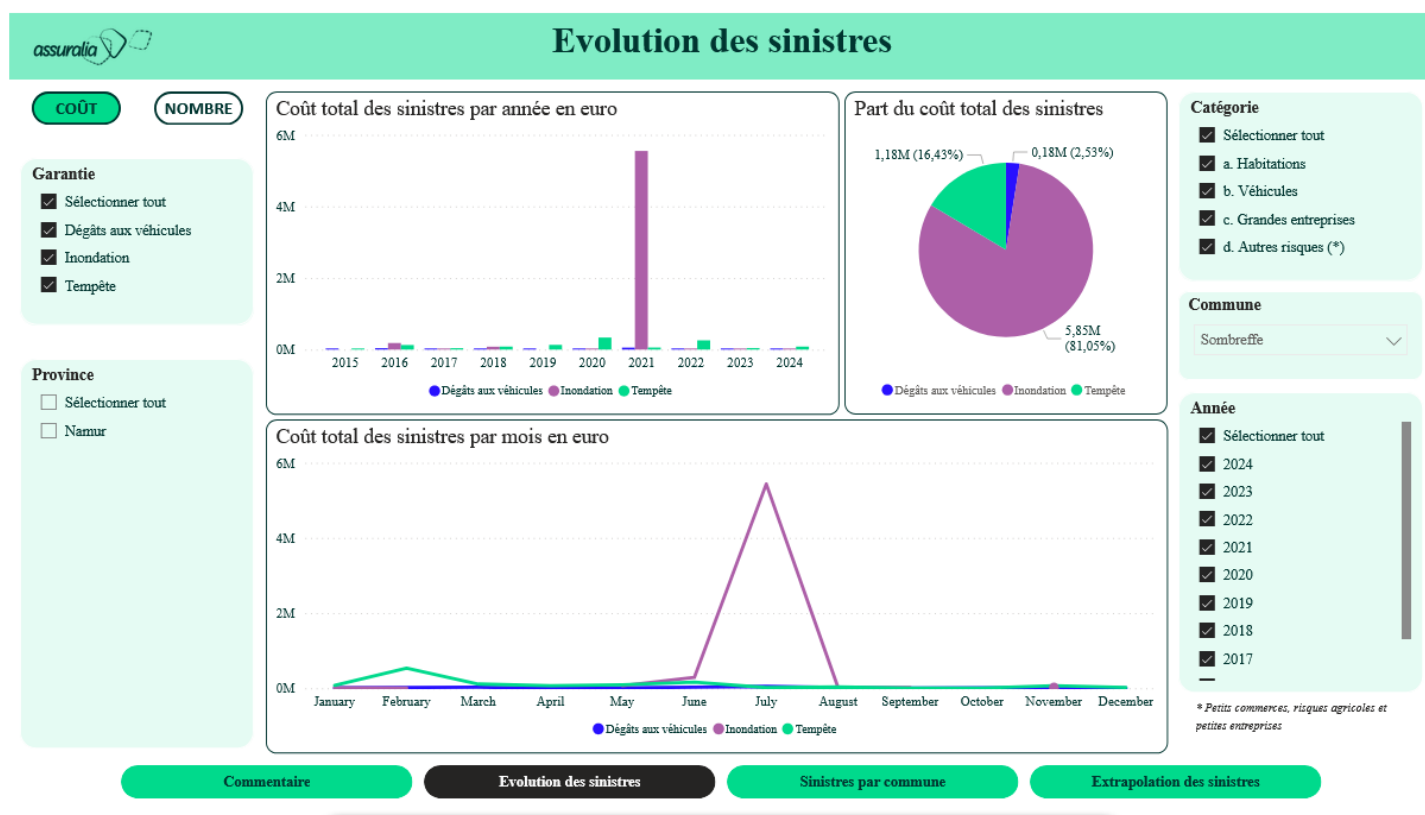
Des solutions ? Il y en a : Investir pour s'adapter aux dérèglements climatiques, ou mieux encore, pour les éviter. Diminuer nos émissions de gaz à effet de serre. Restaurer la biodiversité comme moyen d'enrayer les futures catastrophes.

Ça coûte ?... Certes oui, mais ne rien faire coutera encore plus cher à la collectivité et aux familles directement impactées ! Par contre, ces solutions vont créer de l'activité économique, des emplois.

Ecolo partout en Wallonie et à Bruxelles, et Osons Ensemble à Sombreffe le rappellent régulièrement dans les différentes instances du pouvoir et demandent aux autorités de faire les bons choix d'avenir. **Prenons des mesures qui protègent, qui rendent notre société plus robuste, qui améliorent la santé et le bien-être, qui nous réconcilient avec la nature tout en nous rendant plus indépendants.**

En image, pour Sombreffe :

Moniteur des dommages climatiques



02/04/2025, Valérie Delporte